

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6558**

Intitulé

Comédien acteur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Association théâtrale de recherche et d'expression (ATRE) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le COMEDIEN/ACTEUR est un artiste dramatique, acteur cinéma, figurant/figurante, répétiteur/répétitrice de dialogues, silhouette, conteur/conteuse, voix off, doublure, intervenant/formateur théâtre,... Il est amené à :

Exercer son art d'interprète et développer ses capacités artistiques : interpréter et créer un personnage, une situation, une idée, devant des publics, caméras ou micros, à partir d'un support de création et à l'aide de techniques d'expression corporelle ou orale.

Construire son parcours professionnel : communiquer sur son travail à la fois sur le plan technique (sur scène, sur un plateau, avec tous les collaborateurs présents) et sur le plan promotionnel (conception d'outils de diffusion, s'adresser à un public et dialoguer avec lui sur un spectacle,...).

Développer et élargir ses relations professionnelles : stratégies de recherche d'emploi, travail sur CV et lettre de motivation, développer son réseau,...

Connaissance de l'environnement socio-professionnel du métier d'acteur : dispositions réglementaires, structuration économique, modes d'organisation de spectacles, etc...

Élargir et valoriser son champ de compétences professionnelles : fonction de **formation** ou **médiation** : transmettre son savoir-faire et ses compétences à différents publics (enfants, adultes,...) au travers de cours ou d'ateliers, aborder des activités de médiation culturelle (animation, sensibilisation,...).

Les capacités attestées :

MANAGEMENT DU SPECTACLE VIVANT

- gestion du cadre contractuel et juridique (statuts du comédien/acteur, droits d'auteur et droits connexes)
- gestion de la communication (utiliser des outils modernes, écrits et oraux, rédiger un dossier de presse, des courriers informatifs, créer des affiches, tracts, ...).
- management de la carrière de la personne (rédiger et concevoir un CV, lettre de motivation, projet professionnel, constitution d'un réseau, trouver un stage en entreprise culturelle en relation avec son projet professionnel)

THEATRISATION ET MISE EN ACTE

- training du corps et de l'esprit (mettre au service de l'œuvre ses capacités physiques et intellectuelles)
- mise en œuvre de techniques de théâtralisation (voix parlée et chantée, gestuelle, danse, dissociation corps/voix..)
- mise en œuvre de techniques théâtrales et cinématographiques (restituer un texte, phrasé, rythme, créer un personnage, s'adapter à différents registres du théâtre et du cinéma.)
- mise en œuvre de différents registres artistiques (clown, marionnettes, conte, improvisation, lecture, travail devant la caméra, en plein air)

MISE EN SITUATION ET RESTITUTION

- préparation d'un spectacle (préparation administrative d'un spectacle, communication, diffusion, préparation intellectuelle, analyse d'œuvre)
- spectacle (capacités et qualités durant la représentation : transmission d'émotions, présence scénique, réaction pertinente aux partenaires- enseignement du théâtre à différents publics)
- enseignement du théâtre à différents publics : capacités à transmettre à des publics variés (enfants, adolescents, adultes) les bases du théâtre

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Théâtre / Compagnie théâtrale / Spectacle vivant / Scène / Cinéma / Télévision / Ecoles / Entreprises

Dans le secteur du spectacle vivant (*théâtre*) et autres (*chanson, marionnette, cabaret, cirque, mime, arts de la rue*), les entreprises-employeurs sont les **théâtres nationaux**, les **théâtres de ville**, les **théâtres privés** et autres producteurs, les **centres dramatiques**, les **scènes nationales**, les **scènes conventionnées**, les compagnies dramatiques conventionnées et **plus généralement les compagnies professionnelles**.

Elles peuvent également être des structures de **programmation épisodique (festivals notamment)**.

Le comédien peut également être engagé par des **employeurs dits occasionnels**, c'est-à-dire des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant et qui relèvent alors du champ du Guso (*cafés, hôtels, restaurants, bibliothèques, particuliers, collectivités locales...*).

Dans le secteur de l'**audiovisuel** (*télévision, synchronisation-doublage, cinéma, publicité, film d'entreprise et radio*), les entreprises-employeurs sont les sociétés de production cinématographique, les sociétés de production audiovisuelle (*radio ou télévision sur supports*

variés).

Le comédien/acteur peut s'exercer également à des fonctions de **formation et de médiation** (sensibilisation au théâtre, animation d'ateliers,...) auprès d'un **jeune public ou auprès d'adultes** au sein d'**écoles** (conservatoire, écoles de théâtre privées, écoles primaires, collèges et lycées publics) ou encore d'**entreprises** (théâtre forum, ateliers de « prise de parole en public », etc...).

Artiste dramatique, acteur cinéma, figurant/figurante, répétiteur/répétitrice de dialogues, silhouette, conteur/conteuse, voix off, doublure,...

Formateur, formatrice d'acteur

Créateur, créatrice de spectacle

L'activité s'exerce le plus souvent sous le statut de salarié intermittent du spectacle.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1203 : Art dramatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur 3 composantes:

1. Management du spectacle vivant

- gestion du cadre contractuel et juridique (statuts du comédien/acteur, droits d'auteur et droits connexes)
- gestion de la communication (utiliser des outils modernes, écrits et oraux, rédiger un dossier de presse, des courriers informatifs, créer des affiches, tracts, ...).
- management de la carrière de la personne (rédiger et concevoir un CV, lettre de motivation, projet professionnel, constitution d'un réseau, trouver un stage en entreprise culturelle en relation avec son projet professionnel)

2. Théâtralisation et mise en acte

- training du corps et de l'esprit (mettre au service de l'œuvre ses capacités physiques et intellectuelles)
- mise en œuvre de techniques de théâtralisation (voix parlée et chantée, gestuelle, danse, dissociation corps/voix..)
- mise en œuvre de techniques théâtrales et cinématographiques (restituer un texte, phrasé, rythme, créer un personnage, s'adapter à différents registres du théâtre et du cinéma.)
- mise en œuvre de différents registres artistiques (clown, marionnettes, conte, improvisation, lecture, travail devant la caméra, en plein air)

3. Mise en situation et restitution

- préparation d'un spectacle (préparation administrative d'un spectacle, communication, diffusion, préparation intellectuelle, analyse d'œuvre,)
- spectacle (capacités et qualités durant la représentation : transmission d'émotions, présence scénique, réaction pertinente aux partenaires)
- enseignement du théâtre à différents publics : capacités à transmettre à des publics variés (enfants, adolescents, adultes) les bases du théâtre

MODALITES D'EVALUATION :

Au cours de la formation, les élèves sont évalués :

- par contrôle continu. Les évaluations sont reportées dans un livret de suivi individuel tout au long du parcours (grille de positionnement en début de parcours, 2 étapes intermédiaires et 1 finale avec avis du jury). Retours individuels.
- sur la remise de documents écrits (CV, lettres motivation, dossier de presse, affiches,...)
- sur leur implication dans leurs stages en entreprises culturelles (évaluation par le tuteur de stage, rapports de stage,...)
- sur des présentations de travaux d'élèves sur différents types de scènes, ouverts aux professionnels du théâtre (5 au minimum). Les apprenants doivent monter tout au long de leur formation divers spectacles (1 par mois en moyenne). Cela leur permet de mettre en pratique régulièrement leurs acquis et compétences en tant que comédien/acteur, de se confronter au public, d'être évalués et corrigés au besoin. Ils ont pour consigne également de gérer tout le travail administratif lié à une production de spectacle (conception de tract, affiche, dossier de presse, mais également travail de diffusion (mailings informatifs, contacts avec la presse,...)).

Les professeurs présentent ensuite leur évaluation au jury final.

ACCES AU TITRE PAR VAE :

Le certificat de « Comédien/Acteur » est également accessible par la voie de VAE (Validation des Acquis par l'Expérience).

Le candidat doit apporter la preuve qu'il a exercé au moins 3 années en lien avec le référentiel d'activité.

Après une phase de recevabilité, il rédige un dossier et doit se soumettre à une mise en situation en présence du jury, qui complètera les informations fournies dans le dossier.

La mise en situation consiste en la présentation de plusieurs scènes (2 monologues et 2 scènes avec répliques, sur textes classiques et contemporains), de chants, d'un travail corporel, d'improvisations et autres exercices afin de confirmer les compétences certifiées par le titre (l'entretien et la mise en situation auront lieu le même jour, prévoir environ 3 heures).

A l'issue de la démarche le jury délibère, délivre tout ou partie du titre et donne ses préconisations.

Tout refus sera dûment motivé.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Un jury composé de 6 personnes : - Président du jury : le directeur artistique de ATRE - 3 formateurs ou administrateurs de l'association - 1 intermittent du spectacle (<i>comédien, metteur en scène extérieur à ATRE</i>) - 1 responsable de structure culturelle (<i>extérieur à ATRE</i>)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Un jury composé de 6 personnes : - Président du jury : le directeur artistique de ATRE - 3 formateurs ou administrateurs de l'association - 1 intermittent du spectacle (<i>comédien, metteur en scène extérieur à ATRE</i>) - 1 responsable de structure culturelle (<i>extérieur à ATRE</i>)
En contrat de professionnalisation	X	Un jury composé de 6 personnes : - Président du jury : le directeur artistique de ATRE - 3 formateurs ou administrateurs de l'association - 1 intermittent du spectacle (<i>comédien, metteur en scène extérieur à ATRE</i>) - 1 responsable de structure culturelle (<i>extérieur à ATRE</i>)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Un jury composé de 6 personnes : - Président du jury : le directeur artistique de ATRE - 3 formateurs ou administrateurs de l'association - 1 intermittent du spectacle (<i>comédien, metteur en scène extérieur à ATRE</i>) - 1 responsable de structure culturelle (<i>extérieur à ATRE</i>)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Comédien/acteur avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Comédien acteur" avec effet au 7 août 2015, jusqu'au 3 décembre 2018.

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Comédien / acteur" avec effet au 07 février 2012 jusqu'au 7 août 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

9 personnes par an

Autres sources d'information :

Mail : atrelyon@sfr.fr

Site Internet : www.atrelyon.net

<http://www.atrelyon.net>

Lieu(x) de certification :

Association théâtrale de recherche et d'expression (ATRE) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [LYON]

ATRE, 18 rue Joseph SERLIN 69001 LYON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ATRE, 18 rue Joseph SERLIN 69001 LYON

Historique de la certification :